

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE



République Française

Département de la Moselle

VILLE DE DIEUZE

Séance du 24 juillet 2025 à 19 heures 00 minute
Salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville de Dieuze

Etaient présents :

M. Lahcen BERDOUZI, Mme Agathe DREISTADT, M. Christophe ESSELIN, M. Michel HAMANT, Mme Francine HERBUVEAUX, M. Daniel HOCQUEL, Mme Anne-Marie JACQUOT, M. Jérôme LANG, M. Christian MIESCH, M. Michel NEUVILLER, Mme Myriam RAUCH, Mme Sylvie RESCHWEIN, M. Dominique SASSO, M. Daniel SCHWARTZ, Mme Sylvie TORMEN.

Procurations :

Mme Isabelle BECK donne pouvoir à Mme Sylvie TORMEN, M. Bernard FRANÇOIS donne pouvoir à M. Christophe ESSELIN, M. Bernard LOUIS donne pouvoir à M. Michel HAMANT, Mme Rachel SCHREINER-WIRTZ donne pouvoir à M. Lahcen BERDOUZI.

Excusées : Mme Isabelle PETIT-FONTAINE, Mme Sandrine PIERRON.

Absentes : Mme Claudine BAU, Mme Laurence OBELLIANNE.

COMMUNICATIONS :

Le maire salue l'assemblée et communique au sujet du feu d'artifice :

Lors du tirage du feu d'artifice le 13 juillet dernier, des bombes ont explosé dans leur boîtier d'origine et des éclats ont malheureusement atteint la foule malgré les mesures de sécurité prises : périmètre de sécurité respecté, barrières de foule, personnel de sécurité.

Ces éclats ont occasionné des brûlures légères à plusieurs spectateurs.

Les services techniques ne sont pas en cause, le problème provient de la fabrication.

Le maire tient à remercier l'ensemble des participants qui ont œuvré pour la mise en place de cette manifestation : services, conseillers municipaux, ASVP, pompiers et gendarmes.

La commune a adressé un courrier à chacun des blessés en expression de notre soutien à la suite de cet accident regrettable.

Dominique SASSO informe l'assemblée de l'avancement des travaux de démolition des immeubles rue du Prel :

- 1^{ère} étape engagée : le désamiantage sera terminé aujourd'hui.
- 2^{ème} étape : à partir du 10 août, 10 jours de travaux sont prévus pour terminer la démolition et l'enlèvement des gravats.

Daniel HOCQUEL informe l'assemblée :

- La traditionnelle fête foraine de Dieuze s'est déroulée samedi 19 et dimanche 20 juillet. Les festivités étaient nombreuses durant ce week-end :
 - Une soirée mousse le samedi soir qui a connu une affluence modérée en raison d'une météo capricieuse.
 - Une exposition d'une centaine de photos d'époque qui a rencontré un énorme succès
 - Un concert « The Voice Kids » avec les talents de l'école de chant de Marina D'amico
- Ouverture le 13 juillet du café le Sli'bar place de la Saline
- Test d'une partie de la rue Clémenceau en zone piétonne jusqu'au 31 octobre : un arrêté municipal a été pris pour signaler cette interdiction et affiché en mairie.
- Point sur l'entreprise Ressource Recovery France :
 - Odeurs : un nouveau filtre a été installé. Une société spécialisée dans la gestion des odeurs industrielles a été sollicitée pour une intervention rapide. Le projet définitif est prévu dans un bâtiment fermé.

Le maire informe de la visite sur le site de M. Franck LEROY, Président du Conseil Régional du Grand Est. Ce dernier souligne qu'il s'agit d'une première en Europe engageant les services de l'État. Si ce projet entraîne une augmentation de la pollution, le maire et les élus s'y opposeront fermement.

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

oOo-oOo-oOo-oOo

Puis il passe à l'ordre du jour :

- Point n° 25/VI/40 Animations d'été pour les enfants et adolescents. Participation de la commune 2025
- Point n° 25/VI/41 Stade Jean Mermoz – convention de mise à disposition des installations saisons 2025 à 2028
- Point n° 25/VI/42 Dénomination du terrain synthétique Foot 5
- Point n° 25/VI/43 Extension et réhabilitation du gymnase. Demande de subventions
- Point n° 25/VI/44 Salines Royales – bâtiment administratif « La Recette » - étude diagnostic et phase conception interventions prioritaires – demande de subventions
- Point n° 25/VI/45 Création d'une pépinière commerciale immeuble 19 rue Poincaré (ancien BM Diffusion) – demande de subventions
- Point n° 25/VI/46 : Voirie. Dénomination de rue

oOo-oOo-oOo-oOo

Point n° 25/VI/40 : ANIMATIONS D'ETE POUR LES ENFANTS ET ADOLESCENTS. PARTICIPATION DE LA COMMUNE 2025

Le conseil municipal,
entendu M. Michel HAMANT, adjoint délégué,
VU la délibération du conseil municipal n° 95/VI/64 du 29 juin 1995 fixant les conditions d'attribution des aides de la ville aux animations d'été en faveur des enfants et adolescents,
considérant que l'organisation d'activités de loisirs pour les enfants et adolescents en période de vacances est une des missions retenues dans le cadre du projet éducatif de la M.J.C.,

après délibération

- fixe comme suit les montants pour l'année 2025

ACTIONS VILLE

- | | |
|-----------------------------|--------------------|
| ✓ ALSH juillet et août 2025 | 2,50 €/jour/enfant |
| ✓ CAMP VTT 2025 | 5,50 €/jour/enfant |
| ✓ COLO APPRENANTE 2025 | 5,50 €/jour/enfant |

ACTIONS HORS DIEUZE

La participation de la collectivité pour les animations hors Dieuze (ALSH + colonies de vacances) sera de 2,50 € par jour par enfant dans la limite de 21 jours – selon quotient familial CAF pour les colonies.

VOTE : voté à l'unanimité.

Point n° 25/VI/41 : STADE JEAN MERMOZ – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SAISONS 2025 A 2028

Le conseil municipal,
entend son président,
considérant que les installations du stade Jean Mermoz, terrains de football, terrain annexe, les abords du stade, le club house, l'éclairage et la sonorisation, les vestiaires, le terrain synthétique de foot à 5... sont mis à disposition au Football Club de Dieuze,
considérant que dans ce cadre, il est nécessaire de formaliser ses relations avec le Football Club et de contractualiser cette mise à disposition et les moyens de fonctionnement accordés au Football Club par le biais d'une convention de mise à disposition des installations du stade municipal de football Jean Mermoz et annexes pour les saisons 2025 à 2028,

après délibération

- autorise le maire à signer une convention de mise à disposition aux entités bénéficiaires : au club FC Dieuze et Ligue du Grand Est Football - des installations du stade municipal Jean Mermoz et annexes pour les saisons 2025 à 2028.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : voté à l'unanimité.

Point n° 25/VI/42 : DENOMINATION DU TERRAIN SYNTHETIQUE FOOT 5

Le conseil municipal,
entendu M. Dominique SASSO, adjoint délégué,
considérant l'implantation d'un terrain de football loisir « réduit » type FIVE permettant d'améliorer les conditions de praticabilité du football, de développer le football loisir ainsi que les nouvelles pratiques, mais également de développer le football féminin auprès des plus jeunes,

considérant que cet équipement peut être utilisé par les scolaires, l'IME, l'EPHAD de Dieuze et le FC Dieuze notamment ainsi que les citoyens dieuzois,

considérant la nécessité de donner une appellation à cet équipement et de mettre en place son fonctionnement,

après délibération

- décide de la dénomination du terrain synthétique Foot 5 à savoir : terrain synthétique Foot 5 Alain STEINMETZ.
- autorise le maire à prendre l'arrêté municipal portant règlement intérieur du terrain de football à 5.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : voté à l'unanimité.

Point n° 25/VI/43 : EXTENSION ET REHABILITATION DU GYMNASE. DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal,
entendu M. Dominique SASSO, adjoint délégué,

considérant que la commune a pour projet l'extension et la réhabilitation du gymnase avec l'amélioration thermique, la mise aux normes des bâtiments existants avec un accroissement du public dans les tribunes et de stockage,

considérant que la mission de maîtrise d'œuvre est attribuée,

VU les dispositifs d'aide financière de l'Etat, de la Région

considérant que ce projet peut prétendre aux aides financières suivantes :

considérant le plan de financement suivant :

Coût de l'opération	Principaux postes de recettes	Montants attendus	% d'aide attendu
2 000 000,00 € HT			
	DEPARTEMENT	500 000,00 €	25 %
	REGION GRAND EST	600 000,00 €	30 %
	FONDS ETAT	500 000,00 €	25 %
	Autofinancement	400 000,00 €	20 %
	Total	2 000 000,00 €	100 %

après délibération

- autorise le maire à solliciter des subventions auprès des organismes cités.
- autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

VOTE : voté à l'unanimité.

Point n° 25/VI/44 : SALINES ROYALES – BATIMENT ADMINISTRATIF « LA RECETTE » - ETUDE DIAGNOSTIC ET PHASE CONCEPTION INTERVENTIONS PRIORITAIRES – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal

entendu son président,

considérant l'urgence de sauvegarde et rénovation du bâtiment de la direction et la maison du portier (encore dénommé bâtiment de l'administration ou La Recette) ainsi que la maison du directeur qui font partie d'un ensemble de bâtiments classés en totalité au titre des monuments historiques,

considérant que la commune a décidé de procéder à la mise sous parapluie de l'ensemble du bâtiment afin de ralentir les dégradations et de sécuriser le toit et les façades,

considérant la nomination d'une équipe de maîtrise d'œuvre,

VU les dispositifs d'aide financière de l'Etat, de la Région,

considérant que ce projet peut prétendre aux aides financières suivantes,

considérant le plan de financement suivant :

Coût de l'opération	Principaux postes de recettes	Montants attendus	% d'aide attendu
93 845,00 € HT			
	DRAC	37 538,00 €	40 %
	REGION GRAND EST	18 769,00 €	20 %
	Autofinancement	37 538,00 €	40 %
	Total	93 845,00 €	100 %

après délibération

- autorise le maire à solliciter des subventions auprès des organismes cités.
- autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

VOTE : voté à l'unanimité.

Point n° 25/VI/45 : CREATION D'UNE PEPINIERE COMMERCIALE IMMEUBLE 19 RUE POINCARE (ANCIEN BM DIFFUSION) – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal,
entendu M. Daniel HOCQUEL, adjoint délégué,
VU la délibération du conseil municipal n° 19/II/12 du 4 février 2019,
VU la délibération du conseil municipal n° 22/VII/57 du 27 octobre 2022 présentant le projet de création de pépinière,
VU la délibération du conseil municipal n° 23/II/15 du 6 avril 2023 apportant des précisions sur le projet de création de pépinière,
VU la délibération du conseil municipal n° 24/VII/72 du 10 décembre 2024 sollicitant une subvention Etat et Région,
considérant que cette pépinière, située stratégiquement rue Poincaré, permettra non seulement de réhabiliter une friche urbaine, mais renforcera également l'offre de commerce, d'artisanat, de vitrines et de services de la Ville, contribuant ainsi à la revitalisation du centre-ville et à l'attractivité de Dieuze,
VU les dispositifs d'aide financière de l'Etat et de la Région,
considérant le plan de financement de l'opération suivant :

Coût de l'opération	Principaux postes de recettes	Montants attendus	% d'aide attendu
1 450.000 € HT	ETAT (DETR/DSIL/FONDS VERT)	217.500 €	15,00 %
	REGION - CLIMAXION	400.000 €	27,58 %
	AUTOFINANCEMENT	832.500 €	57,42 %
	TOTAL	1.450.000 €	100,00 %

après délibération

- autorise le maire à solliciter une subvention de l'Etat et de la Région.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : voté à la majorité (1 vote contre – 2 abstentions).

Point n° 25/VI/46 : VOIRIE. DENOMINATION DE RUE

Le conseil municipal,
entendu son président,
considérant le souhait de la municipalité de rebaptiser une partie de la rue « Promenade du Canal » - tronçon compris entre l'entrée du cimetière communal et l'intersection avec la route de Loudrefing - par reconnaissance aux soldats tombés pendant la première guerre mondiale,
considérant l'absence d'habitation dans l'emprise de ladite allée,
considérant que cette dénomination n'impacte pas la numérotation de la zone,

après délibération

- décide de renommer le tronçon de rue précitée en Allée du XVème Corps « Canal des Salines » Bataille de Dieuze 1914/1918.
- charge le maire de prendre l'arrêté municipal correspondant.

VOTE : voté à l'unanimité.

Divers :

Christophe ESSELIN :

- demande que le changement de nom du CFIM qui devient le 18^e régiment d'instruction des transmissions soit signalé sur le panneau lumineux, demande formulée au maire.
- se questionne sur d'éventuels problèmes à l'EHPAD sans préciser la nature de ces derniers.

Christian MIESCH pose la question concernant les gens du voyage qui se rendent au rassemblement évangélique à Grostenquin : vont-ils se mettre sur le terrain du CFIM ?

Réponse du maire : pour l'instant aucune demande.

oOo-oOo-oOo-oOo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 20 h 20.